

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juin 2010

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

Excusé:

1/ Délibération : abandon de l'usage des produits phytosanitaires

Le Conseil Général de l'Isère a adopté, par délibération du 25 mars 2010, un dispositif d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et du bâtiment. Concernant la voirie, les aides départementales sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires avant 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune s'engage à abandonner avant la fin 2012 l'usage des produits phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

2/ Acquisition d'un rotofil

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de changer le rotofil destiné à l'entretien des voies communales car celui-ci ne fonctionne plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un rotofil FS 400/autocut 40-2 pour la somme de 745 € TTC

3/ STEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour l'enquête paysagère demandée pour la station d'épuration. Ont été consultés :

- Mme Claire BONNETON de Cras,
- Mme Sophie Déchaut « Des Paysages » de Boffres,
- M. Vincent GIRARD « Atelier Verdance » de Grenoble,
- M. Franck JOLIN « Sîtes et Paysages » du Touvet.

4/ PCS

La commune est soumise à l'obligation d'élaborer un « Plan Communal de Sauvegarde ». L'objet d'un PCS ne vise pas à se substituer aux services de secours. Il a pour but de lister les risques majeurs spécifiques à la commune et de définir, en fonction des moyens et des enjeux locaux, les réponses les plus adaptées à un événement de sécurité civile.

Aucune commune de la Communauté de Communes de Vinay n'étant doté d'un PCS et bien que toutes ne soient pas dans l'obligation d'en avoir un, le bureau de la CCV a proposé de prendre en charge la réalisation de ces PCS.

5/ Toit Ecole/Mairie

L'entreprise Oliveira Euro Charpente consultée pour faire un devis pour la réparation de chéneaux, a fait une visite du toit de l'école. M. Margaron, Responsable de l'entreprise, a constaté qu'un entretien de la couverture serait nécessaire (tuiles à changer, arêtiers à reprendre). De plus, les élus présents ont demandé de chiffrer le démontage des cheminées en briques qui n'ont plus d'utilité et qui sont en mauvais état.

Margaron réalisera un devis avec un chiffrage détaillé des différents travaux.

6/ Réunion SCOT

Bernard Bayle et Patrice Ferrouillat présentent au Conseil Municipal la réflexion entreprise dans le cadre du Sud-Grésivaudan sur le Scot.

Une contribution au PADD du Scot de la Région Urbaine Grenobloise sera apportée par le secteur Sud-Grésivaudan. Le rendu de tout ce travail sera présenté à tous les conseillers municipaux du Sud-Grésivaudan le lundi 5 juillet 2010 au Diapason.

7/ Courriers

Lecture est faite par M. le Maire des courriers de :

- M. Ryan au sujet du stationnement sur le parking du Vieux Village,
- M. Nardini au sujet de la ruelle entre l'église et sa propriété.